

Commission : Éducation et Culture  
Thème : Le contrôle d'Internet  
Auteur : Arabie Saoudite

Le Centre saoudien pour la science et la technologie (Saudi Arabian National Center for Science & Technology, SANCST), organisation scientifique indépendante, avait été installé en 1977. Changement de cap en 1985, lorsque le centre a été rebaptisé King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), devenue « colonne vertébrale de l'Internet saoudien » et lieu d'enregistrement de tous les noms de domaine locaux. Depuis octobre 2006, la CITC la remplace dans son rôle de filtrage. Elle est chargée de la régulation et du criblage d'Internet.

De nos jours, Internet est devenu un outil essentiel de la vie quotidienne, indispensable à tous. C'est une source de renseignements illimités, consultable à tout moment. La création de ce moyen de communication a changé les structures sociales et la façon de voir le monde qui nous entoure. Pour les différents États, c'est une source de préoccupation majeure, et constante.

L'Arabie Saoudite est en faveur du contrôle d'Internet. Le contrôle de ce moyen de communication est l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre l'incessante expansion de l'État Islamique. La délégation de l'Arabie Saoudite se voit obligée de proposer à l'ONU des mesures de sécurité très sévères. En effet, l'État Islamique n'hésite pas à utiliser l'anonymat des nouveaux moyens de communication, et n'hésite pas à en faire usage pour arriver à leurs buts. Ils utilisent les réseaux sociaux tels que Facebook, ou encore Twitter pour inciter à la violence, à la rébellion et s'en servent également comme moyen de recrutement de nouveaux membres pour leurs armées. Ils utilisent également Internet pour la diffusion de leurs images et vidéos de propagande (souvent violentes, pouvant heurter la sensibilité des personnes sensibles). Nous estimons donc que la lutte contre l'État Islamique passe inéluctablement par une surveillance très stricte d'Internet.

Le 1er janvier 2011, de nouvelles dispositions législatives concernant les publications sur Internet ont été rendues publiques par notre ministre de la Culture et de l'Information, Abdul Aziz Khoja. Elles visent à renforcer la censure sur le Net.

Selon l'article 7 de ce texte, les médias en ligne, les sites Internet des médias dits « traditionnels », ainsi que les plateformes diffusant du matériel audio ou vidéo et proposant des publicités en ligne, devront être enregistrés et accrédités auprès du ministère de l'Information et de la Culture. La licence est valable pendant trois ans. Pour l'obtenir, le requérant devra être âgé de plus de 20 ans, détenir la nationalité saoudienne et être titulaire d'un diplôme. Il sera dans l'obligation de fournir « des documents attestant de sa bonne conduite » et devra indiquer le nom de son hébergeur. Le ministère devait initialement approuver la désignation des éditeurs, mais face à la levée de boucliers, il a renoncé à cette disposition en faveur d'une simple déclaration de leur identité.

Les forums, les blogs ou les sites Internet personnels, les listes de diffusion, les archives électroniques ou les chats seront désormais enregistrés. Les blogueurs pourront, « s'ils le souhaitent », s'identifier. Mais depuis une nouvelle décision en février 2014, mentionner leur véritable identité est devenu une obligation.

Le filtrage cible tout contenu considéré par les autorités comme ayant un caractère pornographique ou étant « moralement répréhensible ». Mais des sites qui abordent la question de la religion, les droits de l'homme ou les prises de position de l'opposition sont également

rendus inaccessibles. Les réseaux sociaux, tels que Facebook, Twitter, WhatsApp, Instagram, Youtube mais aussi les téléphones portables font désormais l'objet d'une surveillance et d'un filtrage très strict.

L'heure est donc plus que jamais à la vigilance et à l'extrême prudence. Nous nous préoccupons pour les habitants du Royaume, et c'est pour cela que nous voulons renforcer les mesures prises pour contrôler Internet. L'Arabie Saoudite réaffirme également la volonté d'offrir l'accès à Internet à l'étendue de sa population.